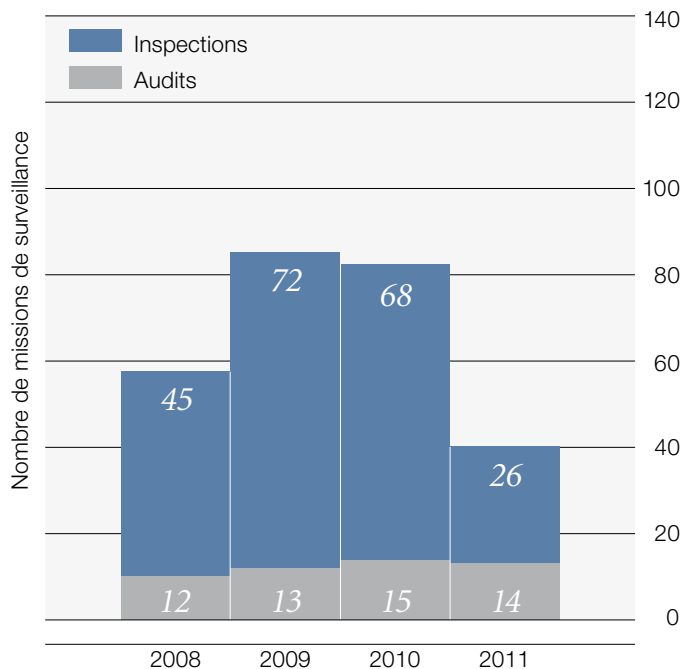


# Hélicoptères

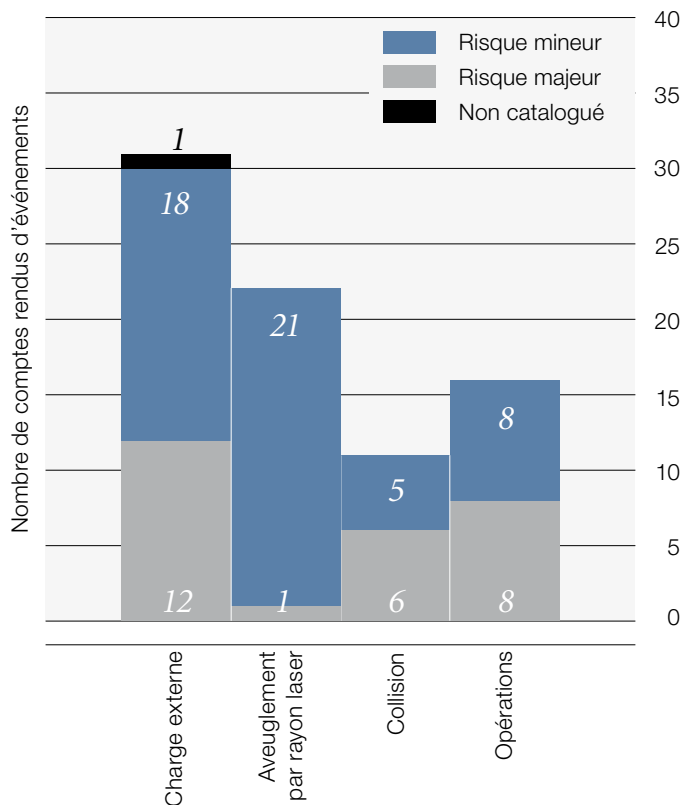
## Surveillance sur les hélicoptères



En 2011, l'OFAC a réalisé 40 inspections et audits auprès des entreprises de transport par hélicoptère, soit moitié moins de visites de contrôle que l'année précédente. La section de l'OFAC compétente a dû en effet concentrer ses activités sur l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations européennes régissant les opérations par hélicoptère. Le nombre de constatations de non-conformité a reculé en conséquence de plus de 40% pour s'établir à 73 constatations, dont quatre (ou 5 %) impliquaient un risque majeur. Plus du quart des non-conformités concernait la manutention des marchandises dangereuses, ce qui n'a en soi rien d'étonnant puisque l'OFAC a focalisé ses inspections sur ce domaine.

L'OFAC a reçu 91 comptes rendus d'incidents en 2011 contre 47 en 2010, une nette augmentation qui s'explique par la campagne de l'office pour promouvoir la culture de compte rendu auprès des entreprises de transport par hélicoptère et surtout par le comportement d'une société. La culture de compte rendu de l'industrie du transport par hélicoptère n'a pas encore atteint sa pleine maturité, ne serait-ce que par le fait que la majorité des comptes rendus émane d'une poignée d'entreprises. L'office a donc insisté auprès de ces dernières pour les rappeler à leur devoir et les inciter à déclarer les événements liés à la sécurité.

## Principaux types d'incidents impliquant des hélicoptères en 2011



Sans surprise, la plupart des incidents annoncés ont eu lieu lors de transports de charges externes (31 comptes rendus), chiffre en augmentation de 82% par rapport à l'année précédente. Dans la majorité des cas, le risque était mineur, bien qu'à 22 reprises, l'hélicoptère ait perdu tout ou une partie de sa charge. On déplore en 2011 quatre blessés parmi les travailleurs ou assistants de vol dans le cadre du transport de charges externes. Face à cette évolution, l'OFAC a demandé aux entreprises du secteur de modifier leurs procédures de vol afin d'atténuer encore davantage les risques générés par le transport de charges externes, notamment dans les zones très urbanisées. Les cas où des hélicoptères sont pris pour cible par des rayons laser ont encore augmenté en 2011. Presque tous les 22 cas recensés (contre 15 l'année précédente) présentaient un risque relativement mineur. A souligner que les pilotes d'hélicoptères sont nettement moins victimes de ce genre de mésaventure que les pilotes d'avions.